



# GRESSY FLASH

Numéro 269

19 Avril 2021

Chers Amis,

Les jours passent et l'atmosphère pesante presque irréaliste demeure. La troisième vague nous inquiète, nous laisse perplexe et dans l'attente de la véritable généralisation des vaccins.

Nous sommes tous pantois de vivre cette année étrange, surprenante, anxiogène. Le moral de toutes les tranches d'âges peut-être encore plus celui des jeunes générations est atteint : les politiques de tous bords, les journalistes, les grands sachants savent entretenir sans discernement ce climat.

Heureusement que nous avons le privilège de vivre à Gressy et de pouvoir profiter de son cadre et de son environnement.

Concernant la vaccination, nous avons essayé de faire au mieux et nous savons maintenant qu'un grand nombre de nos administrés a été vacciné. Cela nous rassure.

Nous venons de recevoir les instructions officielles instituant le décalage d'une semaine des élections départementales et régionales qui se tiendront donc les dimanches 20 et 27 juin prochain. Nous avons demandé l'autorisation pour qu'elles puissent se tenir en extérieur sous les préaux de notre école afin de privilégier la santé des électeurs. Nous espérons que si les autorités préfectorales nous donnent cette autorisation, le temps sera assez clément à cette période pour que les opérations puissent se dérouler au mieux.

Bien à vous.

Jean-Claude Geniès, Maire.

**Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la dangerosité de certains animaux qui vivent sur notre étang municipal : les ragondins qui sont vecteurs de maladie telle que la leptospirose dangereuse pour les êtres humains et nos cygnes et plus particulièrement l'un d'entre eux qui attaque de loin les promeneurs et mord très facilement. Soyez prudents.**

## Conseil Municipal du 23 janvier 2021

- Subvention de 150 € à la Bibliothèque des Ressources d'Informations pour l'Education
- Subvention de 150 € à l'Aide à l'Insertion Professionnelle
- Approbation de la convention unique annuelle avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne
- Révision de l'attribution de compensation versée à la commune par la Communauté d'Agglomération
- Adhésion à la convention d'autorisation du droit des sols avec les services de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération
- Désignation d'un délégué à la Protection des données informatiques et numériques
- Renouvellement du contrat de location d'un hangar agricole



**Les services  
publics +**

« **Services publics+** » un nouvel outil destiné à « améliorer en continu la qualité des services publics en se fondant sur la voix des usagers »

<https://www.plus.transformation.gouv.fr/voixusagers/>

Le portail « Services Publics + » propose, par ailleurs, un espace de ressources et d'échanges dédié aux agents publics mobilisés dans cette opération. Plus de 2,5 millions d'entre eux sont d'ores et déjà impliqués dans le fonctionnement de ce dispositif interactif. Comme les usagers, les fonctionnaires peuvent y faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

« Il s'agit pour les agents de résoudre leurs propres difficultés, de recréer un lien de confiance avec les usagers et de retrouver la fierté du métier exercé », a indiqué la ministre.

Pour cette nouvelle année, je prends une bonne résolution  
je fais mes courses chez un producteur **près de chez moi**

**frais et local.fr**



**Le ministère de l'Agriculture vient de lancer une plateforme nationale recensant tous les agriculteurs faisant de la vente directe « Frais et local ».**

Le site consiste en une carte interactive où sont recensés plus de 8 000 agriculteurs, mais aussi divers points de vente, majoritairement des marchés fermiers et magasins de producteurs.

Ce tout nouveau portail a vocation à s'étoffer et s'enrichir, pour devenir un portail de référence au niveau national et « un point d'entrée unique pour le consommateur ». Une adresse mail est disponible pour les réseaux qui souhaitent rejoindre la plateforme :

[relation-plateforme@agriculture.gouv.fr](mailto:relation-plateforme@agriculture.gouv.fr)

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



## Carte nationale d'identité électronique (CNIe)

**Prévue par un règlement européen de juin 2019, elle sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021. Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date.**

Cette carte est d'un format carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient les informations qui y figurent : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus la photo du visage et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport.

Elle est également dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si la photo a été changée.

Elle contiendra également l'adresse (il y aura 2 adresses pour les enfants en garde partagée).

L'Imprimerie nationale est chargée de sa fabrication.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et à la délivrance du titre).

Le droit d'option du citoyen en ce qui concerne ses empreintes est modifié : elles figureront obligatoirement dans la puce de sa carte mais, à sa demande, ne seront pas conservées dans le fichier national.

Les CNI actuelles valides pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'à 2031.



Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la région Île-de-France, Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat de vélo. Quel que soit votre lieu de résidence en Île-de-France, vous pouvez bénéficier de cette aide.

L'aide à l'achat d'un vélo électrique d'Île-de-France Mobilités est différenciée selon le type de vélo mais cette aide peut aller jusqu'à 500 Euros. Pour accéder à cette aide financière, le demandeur doit justifier qu'il n'existe pas d'aide financière locale de la part de la commune de résidence ainsi que l'intercommunalité auquel il appartient.

Nous tenons à votre disposition en mairie les attestations nécessaires qui vous permettront de finaliser votre dossier en vous rendant sur le site consacré à ce dispositif : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros>

## Conseil Municipal du 27 février 2021

- Demande de subvention FER - Reconstruction de 2 courts de Tennis
- Retrait de la commune de Gressy du Syndicat Intercommunal d'Electricité (S.I.E.R)
- Demande d'adhésion de la commune de Gressy au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour l'entretien de son éclairage public
- Approbation de la convention relative à la prise en charge du transport scolaire pour la natation avec la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France
- Avis favorable au retrait de Chessy du Syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance
- Subvention de 150€ à l'association les blouses roses qui accompagne soignants et malades de l'hôpital de Meaux
- Demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance gouvernemental pour l'isolation thermique des bâtiments municipaux : mairie, foyer-rural et ancienne école (garderie, bibliothèque municipale, centre de loisirs)
- Renouvellement de la gratuité du loyer du commerce de proximité jusqu'au 30 novembre 2021 dans le cadre d'une aide financière au démarrage de ce service de proximité

Une maison que les propriétaires avaient mis en vente a failli être squattée récemment sur notre commune. C'est grâce à la vigilance de voisins que la mairie a pu être prévenue. Avisée, la propriétaire a pu constater que les serrures avaient déjà été changées et qu'un nouveau contrat avec ENEDIS était en passe d'être signé.

Heureusement la réactivité des uns et des autres a permis de bloquer cette installation illícite. Même si la loi protège un petit peu plus aujourd'hui les propriétaires victimes de ces agissements condamnables, nous nous permettons d'attirer votre attention au moment où, sans doute, nous allons pouvoir nous changer les idées en nous évadant quelques temps.

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police de Villeparisis au moins 2 jours avant votre départ ou déposer en mairie le formulaire complété que vous trouverez à votre disposition dans son hall d'entrée.

Entraidez-vous et prévenez vos voisins de votre départ et de la durée de votre absence.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS



**OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

## Rappel : Inscriptions Scolaires

Nous rappelons que les parents des enfants en âge d'être scolarisés (3 ans révolus le jour de la rentrée) en 1ère année de maternelle peuvent les inscrire au Regroupement Pédagogique Intercommunal situé au 1er étage de la mairie jusqu'au 29 mai 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Ils doivent se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile sur les communes de Gressy, Nantouillet ou Saint-Mesmes, du numéro d'allocataire CAF, du carnet de santé.

N'attendez pas pour remplir ces formalités, une inscription faite tôt permet un meilleur suivi avec l'école.



Nous rencontrons depuis plusieurs années des difficultés récurrentes quant à la fréquentation des courts de tennis du Parc Macquer et de l'utilisation qui en est parfois faite au détriment de ces équipements publics.

L'association du club de tennis CMT Gressy à qui était confiée par convention la gestion du club et des équipements en terme de fonctionnement a été récemment dissoute lors d'une assemblée générale. Nous tenons à remercier les nombreux bénévoles qui se sont succédés au sein de cette association depuis plus de 40 ans pour la faire vivre, entourer les jeunes, accueillir les participants, organiser rencontres et tournois, avec beaucoup d'abnégation et de volonté. La désaffectation de ce sport constatée depuis quelques années, les responsabilités liées à la gestion, les lourdeurs administratives ont sans doute eu raison de la poursuite de l'activité telle que nous l'avions connue.

Nous attendons l'arrêté préfectoral qui constatera cette dissolution et nous permettra en toute légalité de procéder à la mise en place d'une nouvelle organisation. Celle-ci devra répondre à un double objectif : accueillir les sportifs qui s'adonnent encore aux joies de ce sport et mettre à disposition des équipements qui méritent une attention soutenue dans un cadre privilégié.

Dans cette optique, certains adhérents de l'ancien club afin de pratiquer leur sport favori dans de meilleures conditions et notamment durant l'hiver se sont affiliés au TCC (Tennis Club Compans).

Nous nous sommes donc rapprochés de cette association afin d'étudier la possibilité de monter un partenariat permettant une fréquentation plus soutenue de nos courts durant la belle saison allant du 1er avril au 31 octobre.

Des réunions se sont tenues à Compans et Gressy afin de cerner les obligations des uns et des autres pour signer une convention d'objectifs.

Ainsi nous pouvons vous annoncer aujourd'hui que nous sommes parvenus à un accord qui se concrétise de la manière suivante :

#### ***Ouverture du 17 Avril au 31 octobre***

##### ***Heures ouvertures***

***8h à 21h en Avril et Mai***

***8h à 22h en Juin et Juillet.***

***8h à 21h en Août.***

***8h à 20h en Septembre et Octobre.***

Les modalités de réservation se feront à travers le site « Balle Jaune » : <https://ballejaune.com/club/Gressy-Tennis>

Tous les autres Gressiaques non adhérents au club pourront également avoir un accès aux terrains

Comme vous avez pu le lire, le conseil municipal a déposé un dossier de demande de subventions pour la réfection de deux courts de tennis qui datent de plus de 20 ans. Subvention ne signifie pas réalisation immédiate mais seulement inscription budgétaire. Ainsi, après une période probatoire durant cette année 2021 il sera fait un bilan début octobre pour le « GO NOGO » de la réhabilitation de ces courts.

Compte tenu de ces changements, le conseil municipal, la municipalité, le T.C.C., voire des bénévoles qui le souhaiteraient ouvriront le Country Club plusieurs fois par semaine ce qui permettra d'instaurer une présence dans le parc et éventuellement de rappeler ce nouveau fonctionnement aux personnes qui fréquentaient nos terrains de tennis.

Pour plus de renseignements prenez contact au 01 60 26 11 15 ou par mail [commune.gressy@orange.fr](mailto:commune.gressy@orange.fr)

## **Voiture mal stationnée = poubelle non collectée pour l'ensemble de la rue**

Votre municipalité s'associe au Sigidurs, établissement public exerçant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur notre commune, pour lutter contre les stationnements gênants.



Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo, d'une voiture ou du camion de collecte des déchets.

Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique. Cela représente un problème récurrent pour les rieurs.

Les équipes de collecte sont régulièrement confrontées à des difficultés de ramassage des déchets dans nos rues,

liées à de mauvais stationnements de véhicules. Ces incivilités empêchent le bon déroulement de la collecte et peuvent engendrer un problème de salubrité publique. Aucune demande de nouveau passage, relative à un mauvais stationnement, ne sera effectuée. Les services de police municipale sont également prévenus en temps réel de ces situations et peuvent

## **Conseil Municipal du 20 mars 2021**

- Vote du compte administratif 2020 de la commune qui présente un excédent d'un montant de 229.480 €, 20
- Vote du compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020 pour la préparation du budget communal de l'année 2021
- Approbation du marché d'entretien des espaces verts du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 confié à l'Entreprise « Horizon Vert » de Gagny.

## **Conseil Municipal du 10 avril 2021**

- Vote du budget primitif 2021 (1 262 579,96 Euros en Fonctionnement et 893 637,23 Euros en Investissement)
- Vote des taux d'imposition à 34,85 % en Foncier Bâti dont 18% de la taxe départementale incluse par suite de l'application de la loi de finances de 2020 qui fusionne les taxes communales et départementales en 2021.
- Suspension pour raison de covid des taxes appliquées aux extérieurs fréquentant le réseau associatif de Gressy.

verbaliser.

L'amende va de 35 à 135 euros, ainsi qu'une mise en fourrière de votre véhicule.

Dans l'intérêt général de tous, nous vous demandons de ne pas gêner la circulation des camions de collecte en stationnant aux endroits appropriés.

N'oubliez pas que s'ils ne peuvent pas passer, le camion des pompiers non plus. Et pour eux, la liberté d'accès est parfois une question de vie ou de mort.